

Glossaire

À l'étranger

Dans ce rapport annuel, cette expression se rapporte aux activités et aux clients de RBC Groupe Financier à l'extérieur du Canada.

Acceptation

Lettre de change ou instrument négociable tiré sur une banque par un emprunteur qui s'engage à effectuer le paiement à l'échéance. L'acceptation représente une garantie de paiement par la banque et est négociable sur le marché monétaire. En contrepartie de cette garantie, la banque reçoit une commission d'acceptation.

Actif ajusté en fonction des risques

Donnée utilisée dans le calcul des ratios du capital en fonction des risques. La valeur nominale des actifs est actualisée au moyen de facteurs de pondération des risques en vue d'obtenir un risque par dollar comparable pour tous les types d'actifs. Le risque inhérent aux instruments hors bilan est également reflété, d'abord par l'ajustement des valeurs théoriques en fonction des montants équivalents au bilan (ou des montants en équivalent-crédit), puis par l'application des facteurs pertinents de pondération des risques.

Bénéfice de base par action

Bénéfice net après déduction des dividendes sur actions privilégiées, divisé par le nombre moyen d'actions en circulation.

Bénéfice dilué par action

Bénéfice net après déduction des dividendes sur actions privilégiées, divisé par le nombre moyen d'actions en circulation et ajusté pour tenir compte de l'effet de dilution des options d'achat d'actions et des autres titres convertibles.

Bêta

Mesure de la volatilité d'une valeur mobilière en fonction d'un indice boursier.

Biens administrés

Biens administrés par une institution financière qui sont la propriété effective des clients de cette institution et qui, par conséquent, ne sont pas présentés au bilan consolidé. Les services fournis relativement aux biens administrés sont de nature administrative, et comprennent notamment les services de garde, le recouvrement des revenus de placement, le règlement des opérations de vente et d'achat et la tenue de registres.

Biens sous gestion

Biens gérés par une institution financière qui sont la propriété effective des clients de cette institution et qui, par conséquent, ne sont pas présentés au bilan consolidé. Services fournis relativement aux biens sous gestion qui comprennent le choix des placements et les services-conseils en matière d'investissement. Les biens sous gestion peuvent également être administrés par l'institution financière.

Capital économique

Représente le montant de capital estimatif requis pour couvrir les risques. Ce capital est calculé en estimant le niveau de capital requis pour couvrir les risques associés à nos diverses entreprises, compte tenu de nos normes de solvabilité et cotes de crédit cibles.

Capital nominal

Montant contractuel de référence utilisé pour calculer les paiements relatifs aux produits dérivés.

Charge de retraite payée d'avance

Excédent cumulatif du montant contribué à un régime de retraite sur le montant constaté au titre de la charge de retraite.

Clients commerciaux

Il s'agit généralement de sociétés fermées du marché milieu de gamme qui ont des besoins financiers évolués (par ex., des besoins de financement se chiffrant entre 5 et 100 millions de dollars) et sont servies par notre secteur RBC Banque. Les grandes sociétés dont les besoins de financement sont plus importants et qui requièrent un accès fréquent aux marchés financiers sont servies par notre secteur RBC Marchés des Capitaux.

Contrats à terme standardisés

Type de contrat comportant l'obligation d'acheter ou de vendre une devise ou un instrument financier à une date ultérieure donnée et à un cours stipulé d'avance sur une bourse de marchandises.

Contrats de change au comptant et contrats de change à terme

Contrat de change à terme : produit dérivé en vertu duquel les parties s'engagent à échanger une quantité donnée d'une monnaie contre une autre monnaie à une date ultérieure donnée et à un cours stipulé d'avance. Contrat de change au comptant : produit dérivé en vertu duquel les parties s'engagent à échanger une quantité donnée d'une monnaie contre une autre monnaie dans les deux jours ouvrables suivant la date du contrat.

Contrats de garantie de taux d'intérêt

Type de contrat en vertu duquel deux parties s'engagent à régler en espèces, à une date ultérieure donnée et en fonction d'un capital nominal, la différence entre un taux d'intérêt convenu et le taux d'intérêt courant.

Convention de rachat

Prévoit à la fois la vente de titres contre espèces à une date de valeur rapprochée et le rachat de ces titres contre valeur à une date ultérieure.

Convention de revente

Prévoit à la fois l'achat de titres contre espèces à une date de valeur rapprochée et la vente de ces titres contre valeur à une date ultérieure.

Coût du capital

Estimation, par la direction, du coût moyen pondéré des capitaux propres et des capitaux d'emprunt.

Couverture

Technique de gestion du risque visant à mettre les résultats financiers à l'abri des risques de marché, d'intérêt ou de change (l'« exposition au risque ») liés aux opérations bancaires courantes. L'élimination ou la réduction du risque est obtenue en prenant des positions compensatoires. Par exemple, des actifs libellés dans une devise peuvent être couverts au moyen de passifs libellés dans cette même devise ou au moyen de diverses opérations de couverture de change (comme les contrats à terme standardisés, les options sur devises et les contrats de change à terme).

Droits à la plus-value des actions

Droits rattachés à des options d'achat d'actions et qui peuvent être échangés contre un montant en espèces correspondant à la différence entre le prix d'exercice et le cours de clôture des actions ordinaires le jour précédant immédiatement la date d'exercice.

Écart d'acquisition/

Amortissement de l'écart d'acquisition

Jusqu'à la fin de 2001, l'écart d'acquisition représente l'excédent du prix payé pour acquérir les filiales sur la juste valeur de l'actif net acquis, et est amorti sur des périodes appropriées pouvant atteindre 20 ans, sauf dans les cas de perte de valeur durable où une réduction de valeur doit être apportée. Depuis le 1^{er} novembre 2001, par suite de l'adoption d'une nouvelle norme comptable, l'écart d'acquisition n'est plus amorti, mais plutôt soumis à un test de dépréciation sur une base périodique au niveau des unités d'exploitation.

Éléments exceptionnels

Éléments qui, de l'avis de la direction, ne font pas partie des activités commerciales courantes ou présentent un caractère inhabituel, et qui pourraient avoir une incidence sur le calcul des tendances effectué par la direction.

Engagements à accorder du crédit

Facilités de crédit offertes aux clients, sous la forme de prêts, d'acceptations de banque ou d'autres types de financement au bilan, ou encore d'instruments hors bilan tels que les garanties et les lettres de crédit.

Évaluation à la valeur du marché

Évaluation des valeurs mobilières et des produits dérivés détenus aux fins de négociation établie en fonction des taux du marché à la date du bilan.

Frais autres que d'intérêt liés à l'exploitation

Frais autres que d'intérêt après déduction des éléments exceptionnels, du coût lié aux droits à la plus-value des actions et de certains frais d'acquisition, comme la rémunération au titre de la rétention.

Garanties et lettres de crédit de soutien

Représentent principalement des garanties de paiement irrévocables par une banque dans le cas où un client serait incapable d'honorer ses obligations financières envers des tiers. Certaines autres garanties (comme les cautionnements de soumission et les garanties de bonne exécution) sont de nature non financière.

Instruments financiers hors bilan

Divers types de produits offerts aux clients, qui correspondent à l'une ou l'autre de ces catégories : i) les ententes de crédit, qui fournissent habituellement aux clients une protection relativement aux liquidités, et ii) les produits dérivés (définis plus loin dans le présent glossaire).

Lettres de crédit documentaire

Engagements écrits pris par une banque au nom d'un client (p. ex. un importateur) permettant à un tiers (p. ex. un exportateur) de tirer des traites sur la banque jusqu'à concurrence d'un montant prédéterminé, sous réserve de conditions précises. De tels engagements sont conclus afin de faciliter le commerce international.

Majoration au montant imposable équivalent

Montant ajouté au revenu d'intérêt pour calculer le montant brut du revenu exonéré d'impôts gagné sur certains titres (principalement les titres de substitut de prêt) et obtenir le montant qui, s'il avait été assujéti au taux prescrit par la loi, aurait correspondu au bénéfice net après impôts présenté dans les états financiers.

La majoration de ce bénéfice au montant équivalent imposable rend possible la mesure et la comparaison uniforme du revenu net d'intérêt.

Marge nette d'intérêt

Revenu net d'intérêt, selon l'équivalent imposable, divisé par la moyenne de l'actif productif d'intérêts. Cette mesure révèle avec quelle efficacité une société utilise son actif productif d'intérêts compte tenu de ses sources de financement.

Options (sur devises ou sur taux d'intérêt)

Type de contrat en vertu duquel le vendeur donne à l'acheteur le droit, mais non l'obligation, d'acheter (option d'achat) ou de vendre (option de vente) un montant en devises prédéterminé ou un instrument financier à un prix déterminé, à une date donnée ou au plus tard à une date donnée.

PCGR des États-Unis

Principes comptables généralement reconnus des États-Unis.

PCGR du Canada

Principes comptables généralement reconnus du Canada.

Point de base (p.b.)

Un centième pour cent (0,01 %).

Prêt de titres

Opération dans le cadre de laquelle une banque agit à titre d'agent pour le propriétaire des titres, lequel accepte de prêter ses titres en contrepartie d'une commission aux termes d'un contrat prénégocié avec l'emprunteur. Le prêt de titres doit être entièrement garanti par l'emprunteur en tout temps. Il existe deux types d'ententes de prêt de titres, soit les ententes prévoyant une indemnité au titre du risque de crédit ou de marché et les ententes ne prévoyant pas une telle indemnité. Dans le cadre d'un prêt de titres sans indemnité, la banque n'est pas exposée à un risque de perte. Un tel risque existe pour un prêt de titres avec indemnité, en cas de défaillance par l'emprunteur combinée à une perte de valeur de la garantie.

**Prêts à intérêts non comptabilisés/
Prêts douteux**

Les prêts sont classés à titre de prêts à intérêts non comptabilisés (ou, selon les PCGR du Canada, à titre de prêts douteux) lorsque la direction juge que le recouvrement du capital et des intérêts aux dates prévues n'est plus raisonnablement assuré. Lorsqu'un paiement est en souffrance depuis 90 jours, les prêts, à l'exception des soldes de cartes de crédit et des prêts garantis par des gouvernements, sont automatiquement classés à titre de prêts à intérêts non comptabilisés – sauf s'ils sont adéquatement garantis ou qu'un processus de recouvrement est en cours.

Produit dérivé

Contrat dont la valeur « dérive » des taux d'intérêt, des taux de change, du cours des actions ou du prix des marchandises. L'utilisation de produits dérivés permet le transfert, la modification ou la réduction des risques actuels et futurs, y compris le risque de taux d'intérêt, le risque de change et les autres risques du marché. Les produits dérivés le plus souvent utilisés sont les swaps de devises et de taux

d'intérêt, les contrats de change à terme de gré à gré, les contrats à terme standardisés sur devises et sur taux d'intérêt, les contrats de garantie de taux d'intérêt et les options sur devises et sur taux d'intérêt. Les produits dérivés sont négociés sur les marchés organisés ou négociés hors bourse.

Profit économique

Le profit économique représente le bénéfice d'exploitation selon la comptabilité de caisse (c.-à-d. le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires, excluant l'incidence après impôts des éléments non récurrents et de l'amortissement de l'écart d'acquisition et des autres actifs incorporels) après déduction d'une charge au titre du coût estimatif des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires.

Provision cumulative pour pertes sur créances

Montant jugé adéquat par la direction pour absorber les pertes sur créances identifiées et probables liées au portefeuille de prêts, d'acceptations de banque, de garanties, de lettres de soutien, de dépôts à d'autres banques et de produits dérivés. La provision cumulative comprend également la provision pour pertes sur créances, laquelle est imputée aux résultats et réduite en fonction du montant des radiations, après déduction des recouvrements.

Provision pour pertes sur créances

Montant imputé aux résultats en vue de porter la provision cumulative pour pertes sur créances au niveau jugé approprié par la direction.

Ratio d'efficience

Frais autres que d'intérêt, exprimés en pourcentage du revenu brut (lequel comprend le revenu net d'intérêt et les revenus autres que d'intérêt). Cette mesure de la productivité permet d'évaluer le rendement par rapport aux concurrents.

Ratio d'efficience de l'exploitation

Frais autres que d'intérêt liés à l'exploitation, exprimés en pourcentage des revenus d'exploitation.

Ratio de distribution

Dividendes sur actions ordinaires exprimés en pourcentage du bénéfice net après déduction des dividendes sur actions privilégiées.

Ratio du capital (règles américaines)

L'actif ajusté en fonction des risques par rapport aux capitaux, exprimé en pourcentage, suivant les lignes directrices établies par le Board of Governors of the Federal Reserve System à l'intention des banques aux États-Unis, et selon l'information financière préparée en vertu des principes comptables généralement reconnus des États-Unis.

Ratio du capital (règles canadiennes)

L'actif ajusté en fonction des risques par rapport aux capitaux, exprimé en pourcentage, suivant les lignes directrices établies par le surintendant des institutions financières Canada, lesquelles sont fondées sur les normes de la Banque des règlements internationaux (BRI), et selon l'information financière préparée en vertu des principes comptables généralement reconnus du Canada.

Rendement des actions

Dividendes par action ordinaire divisés par la moyenne des cours extrêmes.

Rendement des capitaux propres

Bénéfice net, déduction faite des dividendes sur actions privilégiées, exprimé en pourcentage de la moyenne des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires.

Revenu net d'intérêt

Écart entre le montant gagné sur les actifs (tels que les prêts et les titres) et le montant versé au titre des passifs (tels que les dépôts et les débiteures subordonnées).

Revenus d'exploitation

Revenus après déduction des éléments exceptionnels.

Risques

Les institutions financières sont exposées à un certain nombre de risques pouvant entraîner des pertes. Ces risques comprennent notamment le risque de crédit, le risque de marché, le risque de liquidité, le risque lié aux activités d'assurance et le risque opérationnel.

Structure d'accueil

Il s'agit habituellement d'une entité créée dans un but unique et exprès, qui a une durée de vie limitée et sert à isoler juridiquement les actifs financiers qu'elle détient par rapport à une société cédante. Les structures d'accueil sont principalement utilisées pour titriser des actifs financiers ou autres en vue de générer des fonds, de réduire le risque de crédit et de gérer le capital.

Surintendant des institutions financières (BSIF)

Principal organisme de réglementation des institutions financières constituées sous le régime d'une loi fédérale canadienne et des régimes de retraite administrés par le gouvernement fédéral canadien. Le BSIF a pour mission de protéger les titulaires de police, les déposants et les participants aux régimes de retraite contre les pertes indues.

Swap (de devises ou de taux d'intérêt)

Type de contrat qui oblige deux parties à échanger des devises ou les flux d'intérêts connexes liés à un capital nominal pendant une période déterminée (en échangeant un taux fixe contre un taux variable, par exemple).

Titres de fiducie (RBC TruCS)

Type innovateur de capital de première catégorie. Ces titres de fiducie sont constatés au bilan consolidé au poste Part des actionnaires sans contrôle dans les filiales.

Titres vendus à découvert

Opération dans le cadre de laquelle une partie vend des titres dont elle n'est pas propriétaire. Dans un premier temps, le vendeur emprunte les titres pour les céder à l'acheteur. À une date ultérieure, le vendeur achète des titres identiques sur le marché pour remplacer les titres empruntés.

Titrisation

Opération dans le cadre de laquelle un certain nombre d'actifs de haute qualité (principalement des prêts et des prêts hypothécaires) sont regroupés et convertis en titres standardisés, lesquels peuvent ensuite être négociés.

Valeur exposée au risque (VAR)

Mesure du risque généralement reconnue qui utilise des modèles statistiques pour estimer, selon un degré de confiance déterminé, la perte de valeur marchande maximale que subiraient les portefeuilles de négociation de la Banque en cas de changement défavorable des taux et des cours du marché sur une période d'un jour.

Administrateurs et haute direction

Administrateurs

W. Geoffrey Beattie (2001)
Toronto
Président
The Woodbridge Company Limited
Vice-président du Conseil
The Thomson Corporation

George A. Cohon,
O.C., O.Ont. (1988)
Toronto
Fondateur et premier
président du Conseil
Les restaurants McDonald
du Canada limitée

Douglas T. Elix (2000)
Ridgefield, Connecticut
Vice-président principal et
chef de la direction de groupe
IBM Global Services
IBM Corporation

John T. Ferguson, F.C.A. (1990)
Edmonton
Président du Conseil
Princeton Developments Ltd.
Président du Conseil
TransAlta Corporation

L. Yves Fortier, C.C., C.R. (1992)
Montréal
Président du Conseil
Ogilvy Renault
Président du Conseil
Alcan Inc.

L'hon. Paule Gauthier,
C.P., O.C., O.Q., C.R. (1991)
Québec
Associée principale
Desjardins Ducharme Stein Monast

Brandt C. Louie, F.C.A. (2001)
West Vancouver
Président et
chef de la direction
H.Y. Louie Co. Limited
Président du Conseil et
chef de la direction
London Drugs Limited

J. Edward Newall, O.C. (1984)
Calgary
Président du Conseil
NOVA Chemicals Corporation
Président du Conseil
Canadien Pacifique Limitée

Gordon M. Nixon (2001)
Toronto
Président et
chef de la direction
Banque Royale du Canada

David P. O'Brien (1996)
Calgary
Président du Conseil
EnCana Corporation

Charlotte R. Otto (2000)
Cincinnati, Ohio
Chef des relations externes
internationales
The Procter & Gamble Company

Robert B. Peterson (1992)
Toronto
Administrateur de sociétés

J. Pedro Reinhard (2000)
Midland, Michigan
Vice-président directeur et
chef des finances
The Dow Chemical Company

Hartley T. Richardson (1996)
Winnipeg
Président et chef
de la direction
James Richardson & Fils, Ltée

Kenneth C. Rowe, F.C.I.S. (1985)*
Halifax
Président du Conseil et
chef de la direction
I.M.P. Group International Inc.

Guy Saint-Pierre, O.C. (1990)
Montréal
Président du Conseil
d'administration
Banque Royale du Canada

Cecil W. Sewell, Jr. (2001)
Raleigh, Caroline du Nord
Président émérite du Conseil
d'administration
RBC Centura Banks, Inc.

Kathleen P. Taylor (2001)
Toronto
Présidente, exploitation
internationale
Four Seasons Hotels, Inc.

Victor L. Young, O.C. (1991)
St. John's
Administrateur de sociétés

La date précisée entre parenthèses à la suite
du nom de chaque administrateur indique la
date de nomination au titre d'administrateur.
Le mandat de chaque administrateur se
termine à la fin de la prochaine assemblée
annuelle des actionnaires qui aura lieu le
28 février 2003.

* Ne sera pas candidat à l'élection du
Conseil le 28 février 2003.

Haute direction – Directoire

Elisabetta Bigsby**
Première vice-présidente directrice
Ressources humaines et
affaires publiques

Peter W. Currie
Membre du Directoire et
chef des finances

Suzanne B. Labarge
Membre du Directoire et
chef de la gestion des risques

Martin J. Lippert
Membre du Directoire
RBC Services Internationaux
et chef de l'information

W. Reay Mackay
Membre du Directoire
RBC Investissements

Gordon M. Nixon
Président et chef de la direction

James T. Rager
Membre du Directoire
RBC Banque

Irving Weiser
Président du Conseil et
chef de la direction
RBC Dain Rauscher

W. James Westlake
Président du Conseil et
chef de la direction
RBC Assurances

Charles M. Winograd
Membre du Directoire
RBC Marchés des Capitaux

** Avec prise d'effet le 2 décembre 2002.

Gouvernance d'entreprise

Nos politiques en matière de gouvernance d'entreprise visent à renforcer la capacité du Conseil d'administration de superviser la direction et d'améliorer la valeur à long terme pour les actionnaires.

La force du Conseil repose sur divers facteurs, notamment l'indépendance du président du Conseil et les connaissances exhaustives des administrateurs; ceux-ci privilégient la planification stratégique, veillent à la mise en place de normes en matière de comportement éthique à l'échelle de l'organisation, et s'efforcent sur une base continue d'améliorer les pratiques de gouvernance d'entreprise.

Notre système de gouvernance est conforme aux lignes directrices de la Bourse de Toronto concernant l'efficacité de la gouvernance d'entreprise, y compris les lignes directrices révisées de la Bourse de Toronto qui ont été proposées au printemps de 2002, mais n'étaient pas officiellement mises en place au 31 octobre 2002.

Le Conseil a entrepris l'examen de ses pratiques par suite de la promulgation de la *Sarbanes-Oxley Act of 2002* des États-Unis et de la proposition par la Bourse de New York de nouvelles règles en matière de gouvernance d'entreprise. À mesure qu'entreront en vigueur les dispositions de la *Sarbanes-Oxley Act* et des règles proposées par la Bourse de New York, le Conseil examinera et modifiera ses pratiques de gouvernance sur une base continue afin de s'adapter à ces normes.

La circulaire de la direction sollicitant des procurations produite relativement à l'assemblée annuelle de 2003 fait la comparaison des lignes directrices de la Bourse de Toronto avec les procédés de gouvernance de la Banque; ces procédés sont également comparés à certaines règles proposées par la Bourse de New York lorsque ces dernières diffèrent considérablement des lignes directrices de la Bourse de Toronto ou s'ajoutent à celles-ci.

Responsabilités : Le Conseil dispose d'un mandat écrit qui précise ses fonctions clés; celle-ci comprennent la planification de la relève, l'évaluation du rendement de la direction, l'examen de la stratégie et des principales décisions d'entreprise, la revue et l'approbation des objectifs financiers et du plan d'exploitation, la détermination des risques, la supervision des communications et de la publication d'information et l'évaluation de l'efficacité des contrôles internes et des systèmes de gestion intégrés de la Banque. Le Conseil précise les questions qui requièrent son approbation et confie la responsabilité d'autres questions à la direction.

Composition : La force du Conseil repose sur les connaissances, la diversité, les qualités, les compétences et l'expérience de ses membres. En collaboration avec des conseillers externes, le Comité de la gouvernance d'entreprise et des affaires publiques recommande certains candidats au Conseil. Ces derniers sont choisis en fonction, notamment, de leur intégrité, de leur jugement, de leur indépendance, de leur expérience des affaires ou de leur compétence professionnelle, de leur expérience internationale, du lieu de leur domicile et de leur connaissance des secteurs géographiques présentant un intérêt stratégique pour la Banque.

Au 19 novembre 2002, il y avait 19 administrateurs. Au cours de l'assemblée annuelle, 18 administrateurs seront choisis. Le Comité de la gouvernance d'entreprise et des affaires publiques examine la composition et les mandats des quatre comités du Conseil. Les mandats et les activités des comités du Conseil sont résumés à la page 107.

Indépendance : Un administrateur externe, M. Guy Saint-Pierre, assume à la fois les fonctions de président du Conseil et celles de président du Comité de la gouvernance d'entreprise et des affaires publiques. Au terme des réunions du Conseil, il préside une réunion restreinte à laquelle n'assistent que des administrateurs externes.

La politique du Conseil limite à deux le nombre d'administrateurs provenant de la direction. Actuellement, deux administrateurs, soit le président et chef de la direction de la Banque et le président émérite du Conseil d'administration de RBC Centura Banks, Inc., appartiennent à la direction.

La Banque se conforme aux dispositions de la *Loi sur les banques* et aux lignes directrices de la Bourse de Toronto concernant les administrateurs faisant partie du « groupe » de la Banque ou « reliés » à la Banque. Des 18 candidats proposés à l'élection au Conseil d'administration qui aura lieu au cours de l'assemblée annuelle, deux seulement sont « reliés » à la Banque. Il s'agit d'un nombre nettement inférieur aux limites imposées par la *Loi sur les banques* et par les lignes directrices de la Bourse de Toronto.

Les comités du Conseil sont composés exclusivement d'administrateurs non membres de la direction. Aucun des membres du Comité de vérification n'est « relié » à la Banque, et la majorité des membres de chacun des autres comités ne sont pas « reliés » à la Banque.

Le Comité de la gouvernance d'entreprise et des affaires publiques élabore actuellement des normes catégoriques en matière d'« indépendance » qui s'appliqueront aux membres et aux comités du Conseil et s'ajouteront aux normes déjà en vigueur liées aux notions de « groupe » et de personnes « reliées ». Il est prévu qu'après la tenue de cette assemblée annuelle, tous les membres du Comité de vérification, du Comité de la gouvernance d'entreprise et des affaires publiques et du Comité des ressources humaines seront « non reliés » en vertu des normes canadiennes et qu'ils seront tous « indépendants » selon les normes américaines.

Information : Le Conseil a accès rapidement à l'information dont il a besoin pour remplir ses fonctions. Les administrateurs aident à déterminer l'ordre du jour des réunions du Conseil et des comités, reçoivent un dossier d'information complet avant chaque réunion du Conseil et des comités, et assistent à une séance annuelle de planification stratégique de la Banque. En outre, après chaque réunion d'un comité, l'ensemble du Conseil reçoit un rapport sur le travail du comité en question. Un guide de l'administrateur, centré sur les rôles et les responsabilités des membres du Conseil, est remis aux administrateurs, qui bénéficient également d'un programme de formation permanent.

Comportement éthique : Nous disposons d'un code de déontologie et de politiques connexes qui sont tous examinés par le Conseil. Ce code et ces politiques établissent des normes rigoureuses relativement au comportement éthique à l'échelle de l'organisation.

Le code de déontologie fournit à l'ensemble de l'organisation un cadre de référence unique au moyen duquel gérer les situations de nature délicate ou complexe. Il comporte notamment des lignes directrices relatives au respect de la loi, à la confidentialité, à l'intégrité et à la responsabilité individuelle; il établit également la responsabilité des employés en cas de manquement aux normes déontologiques.

Le Conseil a approuvé la création et le mandat d'un Comité de déontologie et de conformité à la réglementation composé de membres de la haute direction. Ce comité est responsable de veiller à ce que nos politiques et systèmes de gestion soient mis en œuvre de manière appropriée, de façon à assurer le respect des principes énoncés dans le code de déontologie.

Communications : Nous préconisons l'ouverture, l'excellence et la rapidité des communications. Le personnel affecté aux relations avec les investisseurs fournit des renseignements aux investisseurs actuels et éventuels et répond à leurs questions. Nous avons pour principe de faire examiner rapidement par un de nos dirigeants toute question soumise par un actionnaire. Des hauts dirigeants, y compris le président et chef de la direction, le chef des finances et la première vice-présidente, Relations avec les investisseurs, rencontrent périodiquement des analystes financiers et des investisseurs institutionnels. Les conférences téléphoniques sur les résultats trimestriels avec des analystes et des investisseurs institutionnels sont diffusées en direct et archivées sur Internet et sont rendues accessibles en direct et en différé (durant la période de trois mois suivant la conférence téléphonique), par téléphone, aux épargnants, aux médias et aux gens du public intéressés. Les allocutions présentées à l'occasion de conférences d'investisseurs sont rapidement rendues accessibles au public sur Internet ou par téléphone. Nous mettons également d'importants documents d'information à la disposition du public sur le site Web consacré aux relations avec les investisseurs à l'adresse suivante : rbc.com/investisseurs.

Bureau de la gouvernance des filiales : Le Bureau de la gouvernance des filiales a été créé l'an dernier afin d'améliorer et d'harmoniser les pratiques de gouvernance au sein de nos nombreuses filiales. L'implémentation, à l'échelle des systèmes, d'une technologie logicielle de pointe permet un accès facile et rapide à l'information récente relative à l'ensemble de notre réseau international. Cette technologie permet également une surveillance uniforme des pratiques de gouvernance, ce qui réduit à la fois le risque de manquement à ces pratiques et le risque de non-conformité à la réglementation. La création du Bureau de la gouvernance des filiales a également ouvert la voie à un examen en profondeur de chaque entreprise, entraînant une rationalisation de l'organisation dont découlera, à terme, une structure de groupe plus efficiente et mieux définie.

Sommaire des mandats et des activités des comités du Conseil

Le Conseil d'administration délègue une partie de son travail à des comités. Ainsi, les comités peuvent analyser les problèmes en profondeur, et l'ensemble du Conseil dispose de plus de temps pour discuter des questions à l'ordre du jour. Chacun des comités évalue, une fois l'an, son efficacité dans l'exécution de son mandat.

Comité de vérification

- Comme l'exige la *Loi sur les banques*, le Comité de vérification examine notamment les états financiers annuels et trimestriels et certains rapports spécifiés par le surintendant des institutions financières Canada.
- Au moins une fois chaque trimestre, le Comité discute d'éléments qu'il juge importants à l'occasion de rencontres distinctes avec les vérificateurs externes, la vérificatrice interne en chef et la haute direction.
- Il recommande aux actionnaires la sélection des vérificateurs externes et détient l'autorité exclusive en ce qui a trait à l'approbation des honoraires liés aux missions de vérification, ainsi qu'à l'approbation de tout service autre que de vérification fourni par les vérificateurs externes.
- Il supervise le travail des vérificateurs externes, veillant notamment au règlement des désaccords entre la direction et les vérificateurs externes relativement à la présentation de l'information financière; il examine avec les vérificateurs externes tout problème lié à la vérification ainsi que les réponses de la direction.
- Il révise avec les vérificateurs externes le plan de vérification externe, les résultats de la vérification ainsi que les qualifications, l'indépendance et l'objectivité des vérificateurs externes, incluant les énoncés écrits délimitant les relations entre les vérificateurs externes et la Banque qui pourraient avoir une incidence sur l'indépendance et l'objectivité; il recommande des mesures que devrait prendre le Conseil pour s'assurer de l'indépendance des vérificateurs externes.
- Il demande à la direction de mettre en œuvre et de maintenir des systèmes de contrôle interne appropriés et, de concert avec la vérificatrice interne en chef et la direction, il évalue la pertinence et l'efficacité de ces systèmes.
- Il analyse le plan annuel de vérification externe de même que les fonctions, les responsabilités, le rendement, l'objectivité et la dotation en personnel du service de vérification interne.
- Il examine le mandat de la vérificatrice interne en chef et participe à sa nomination; il rencontre la vérificatrice interne en chef pour analyser des questions importantes soumises à la direction et les réponses de cette dernière à ces questions.
- Il analyse les placements et les opérations susceptibles d'avoir une incidence défavorable sur l'équilibre de la Banque, révise les rapports portant sur d'importantes questions en matière de litiges et de conformité aux règlements, et examine les prospectus se rapportant à l'émission de titres de la Banque.
- Il examine les contrôles internes de même que l'environnement de contrôle et les politiques liées à la gestion des liquidités et du capital afin d'assurer la conformité au Code de pratiques commerciales et financières saines de la Société d'assurance-dépôts du Canada (le code de la SADC).

Membres : J.T. Ferguson, J.E. Newall, R.B. Peterson (président), J.P. Reinhard, K.P. Taylor, V.L. Young

Comité de révision et de la politique du risque

- Le Comité examine les prêts qui sont accordés à des administrateurs ou à des entités au sein desquelles ces derniers sont associés, administrateurs ou dirigeants.
- Il approuve les limites de risque fixées pour la direction ainsi que toute transaction caractérisée par un risque qui dépasse ces limites.
- Il examine la présentation d'information relative aux risques importants, y compris le montant, la nature, les caractéristiques, la concentration et la qualité du portefeuille de crédit de la Banque, ainsi que tous les risques de crédit importants.
- Il établit les politiques, normes et procédés en matière d'investissement et de prêt.
- Il examine les normes en matière de conduite des affaires et de comportement éthique observées par les administrateurs, la haute direction et les employés de la Banque.
- Il analyse les politiques et les procédés en matière de gestion du risque recommandés en ce qui a trait aux risques importants (risque de crédit, risque de marché, risque structurel, risque fiduciaire et risque opérationnel) afin d'en assurer la conformité au code de la SADC.
- Il examine les procédés adoptés par la Banque afin de se conformer aux dispositions de la *Loi sur les banques* concernant les transactions intéressées.
- Il établit et contrôle les procédés régissant l'utilisation restreinte de données confidentielles, le règlement des plaintes, la communication de renseignements aux clients et les conflits d'intérêts.

Membres : J.T. Ferguson (président), L.Y. Fortier, P. Gauthier, B.C. Louie, H.T. Richardson, K.C. Rowe

Comité de la gouvernance d'entreprise et des affaires publiques

- Le Comité de la gouvernance d'entreprise et des affaires publiques formule des recommandations concernant l'efficacité du système de gouvernance d'entreprise, y compris le programme du Conseil et l'ordre du jour à long terme, déterminant les points à discuter aux réunions du Conseil et des comités au cours de l'année, la fréquence et le contenu des réunions et la nécessité de tenir des réunions extraordinaires, le processus de communication entre le Conseil et la direction, les mandats des comités du Conseil, et les politiques régissant la taille ainsi que la composition du Conseil.
- Il évalue la performance du Conseil et de ses comités et surveille le rendement des administrateurs; dans le cadre de ce processus, les administrateurs sont appelés à évaluer périodiquement la performance du Conseil et de ses comités, évaluation dont les données sont analysées par un conseiller externe indépendant.
- Il étudie les qualifications des administrateurs candidats à la réélection.
- Il identifie et recommande au Conseil les candidats qui conviennent pour les postes d'administrateurs, et détient l'autorité exclusive en ce qui a trait au choix et à l'approbation des honoraires de tout conseiller externe utilisé pour identifier les candidats.
- Il examine les propositions des actionnaires et recommande au Conseil la réponse que doit formuler la Banque.
- Il conseille la direction sur la planification de l'assemblée annuelle stratégique des administrateurs et des cadres supérieurs.
- Il examine le montant et la forme de la rémunération des administrateurs et recommande les rajustements voulus en se fondant sur le rapport d'un conseiller indépendant.
- Il s'assure que la Banque s'acquitte de ses responsabilités déontologiques et sociales.
- Il supervise la politique des communications, y compris les méthodes de communication avec les clients, les employés, les actionnaires et les collectivités.
- Il examine les politiques visant à projeter une image positive de la Banque.
- Il revoit la politique et le budget de la Banque relativement aux contributions politiques.
- Il supervise la politique des dons aux œuvres de bienfaisance et le budget à cet égard.

Membres : G.A. Cohon, L.Y. Fortier, J.E. Newall, D.P. O'Brien, C.R. Otto, G. Saint-Pierre (président)

Comité des ressources humaines

- Le Comité des ressources humaines approuve annuellement le code de déontologie des administrateurs et des employés.
- Il examine et approuve les principes régissant le recrutement et l'embauche.
- Il examine les plans de relève des cadres supérieurs de la Banque et de ses groupes opérationnels.
- Il étudie les principales politiques de rémunération et recommande au Conseil les programmes de rémunération au rendement et de rémunération à base d'actions.
- Il examine les principaux programmes de rémunération de la Banque compte tenu de ses objectifs commerciaux et de ses activités, ainsi que des risques auxquels elle est exposée; il veille également au respect des procédés, politiques, procédures et contrôles connexes.
- En consultation avec le Comité de la gouvernance d'entreprise et des affaires publiques, il évalue, sur une base annuelle, le président du Conseil non membre de la direction.
- Il examine la description de poste du président et chef de la direction, et évalue chaque année la performance du président et chef de la direction par rapport aux objectifs approuvés.
- Il recommande au Conseil la rémunération du président et chef de la direction et de certains autres membres de la haute direction, et détient l'autorité exclusive en ce qui a trait au choix et à l'approbation des honoraires de tout conseiller en rémunération utilisé pour déterminer cette rémunération.
- Il fait des recommandations au Conseil relativement à l'administration, à la capitalisation et aux placements des régimes de retraite, et examine le rendement et la capitalisation du régime de retraite de la Banque.
- Il approuve un rapport annuel portant sur la rémunération de la haute direction, lequel est inclus dans la circulaire de la direction sollicitant des procurations.

Membres : W.G. Beattie, D.T. Elix, P. Gauthier, D.P. O'Brien (président), R.B. Peterson, G. Saint-Pierre

Principales filiales

Principales filiales (1)	Adresse du bureau principal (2)	Valeur comptable des actions avec droit de vote que détient la Banque (3)
Société d'Hypothèques de la Banque Royale (4)	Montréal (Québec), Canada	898 \$
Société Trust Royal du Canada (4)	Toronto (Ontario), Canada	771
Compagnie Trust Royal	Montréal (Québec), Canada	469
Fonds d'investissement Royal Inc.	Toronto (Ontario), Canada	3
Fiducie de capital RBC	Toronto (Ontario), Canada	506
Connor Clark Ltd.	Toronto (Ontario), Canada	38
RBC Actions en Direct Inc.	Richmond Hill (Ontario), Canada	135
RBC Alternative Assets, L.P. (2), (5)	New York (New York), États-Unis	14
RBC Technologie Capital de Risque, Inc.	Toronto (Ontario), Canada	33
RBC Partenaires Capital Limitée	Toronto (Ontario), Canada	50
Banque Royale Holding Inc.	Toronto (Ontario), Canada	14 670
Gestion Assurances RBC Inc.	Mississauga (Ontario), Canada	
Compagnie d'assurance-vie RBC	Mississauga (Ontario), Canada	
RBC Dominion valeurs mobilières Limitée (4)	Toronto (Ontario), Canada	
RBC Dominion valeurs mobilières Inc.	Toronto (Ontario), Canada	
RBC Alternative Assets, Inc. (2), (5)	New York (New York), États-Unis	
Immeubles Banque Royale Inc.	Montréal (Québec), Canada	
R.B.C. Holdings (Bahamas) Limited	Nassau, Bahamas	
Royal Bank of Canada Reinsurance (Cayman) Limited	George Town, Grand Cayman	
Royal Bank of Canada Insurance Company Ltd.	St. Michael, La Barbade	
Finance Corporation of Bahamas Limited	Nassau, Bahamas	
Investment Holdings (Cayman) Limited	George Town, Grand Cayman	
Royal Bank of Canada (Barbados) Limited	St. Michael, La Barbade	
Royal Bank of Canada (Caribbean) Corporation	St. Michael, La Barbade	
RBC Holdings (USA) Inc.	New York (New York), États-Unis	
RBC Dain Rauscher Corp. (2)	Minneapolis (Minnesota), États-Unis	
RBC Dominion Securities Corporation	New York (New York), États-Unis	
RBC Insurance Holdings (USA) Inc. (2)	Wilmington (Delaware), États-Unis	
Liberty Life Insurance Company	Greenville (Caroline du Sud), États-Unis	
RBC Holdings (Delaware) Inc. (6)	New York (New York), États-Unis	
Prism Financial Corporation	Chicago (Illinois), États-Unis	
RBC Mortgage Company	Chicago (Illinois), États-Unis	
RBC Centura Banks, Inc.	Rocky Mount (Caroline du Nord), États-Unis	3 590
RBC Centura Bank (6)	Rocky Mount (Caroline du Nord), États-Unis	
RBC Capital Investment Holdings (USA) Inc.	Wilmington (Delaware), États-Unis	69
Royal Bank of Canada Financial Corporation	St. Michael, La Barbade	4
Atlantis Holdings Limited	St. Michael, La Barbade	489
RBC Finance B.V.	Amsterdam, Pays-Bas	2 329
Royal Bank of Canada Holdings (U.K.) Limited	Londres, Angleterre	
Royal Bank of Canada Europe Limited	Londres, Angleterre	
RBC Holdings (Channel Islands) Limited	Guernesey, îles Anglo-Normandes	
Royal Bank of Canada (Channel Islands) Limited	Guernesey, îles Anglo-Normandes	
RBC Investment Management (Asia) Limited	Hong Kong, Chine	5
RBC Global Services Australia Pty Limited	Sydney (Nouvelle-Galles du Sud), Australie	48

(1) La Banque détient la totalité des actions avec droit de vote de chaque filiale, à l'exception de Finance Corporation of Bahamas Limited (75 %).

(2) Toutes les filiales sont constituées sous le régime des lois de l'État ou du pays dans lequel se trouve leur bureau principal, à l'exception de RBC Alternative Assets, Inc., de RBC Alternative Assets, L.P., de RBC Holdings (USA) Inc., de RBC Dain Rauscher Corp. et de Prism Financial Corporation, constituées sous le régime des lois de l'État du Delaware, aux États-Unis.

(3) La valeur comptable (en millions de dollars) des actions avec droit de vote correspond à la participation de la Banque dans ces placements.

(4) Les filiales ont des actions sans droit de vote en circulation, que la Banque détient, directement ou indirectement, en totalité.

(5) RBC Alternative Assets, Inc. détient une participation de 1,1 % dans RBC Alternative Assets, L.P.

(6) RBC Holdings (Delaware) Inc. détient une participation de 2,4 % dans RBC Centura Banks, Inc.

Renseignements aux actionnaires

Bureau central

Adresse :
Banque Royale du Canada
200 Bay Street
Toronto (Ontario) Canada
Téléphone : (416) 974-5151
Télécopieur : (416) 955-7800

Pour toute correspondance :
P.O. Box 1
Royal Bank Plaza
Toronto (Ontario)
Canada M5J 2J5

Site Web :
rbc.com

Agent des transferts et agent comptable des registres

Agent principal
Computershare Trust
Company of Canada

Adresse :
1500, rue Université
Bureau 700
Montréal (Québec)
Canada H3A 3S8
Téléphone : (514) 982-7888
ou 1 866 586-7635
Télécopieur : (514) 982-7635

Pour toute correspondance :
C.P. 1570, Succursale B
Montréal (Québec)
Canada H3B 3L2

Site Web :
computershare.com

Co-agent des transferts (États-Unis)
The Bank of New York
101 Barclay Street
New York, New York
États-Unis 10286

Co-agent des transferts (Royaume-Uni)
Computershare Services PLC
Securities Services – Registrars
P.O. Box No. 82, The Pavilions,
Bridgewater Road, Bristol
BS99 7NH Angleterre

Inscriptions en bourse

(Symbole de l'action : RY)

Bourses où sont inscrites les actions ordinaires de la Banque
Canada : Bourse de Toronto (TSX)
États-Unis : Bourse de New York (NYSE)
Suisse : Bourse suisse (SWX)

Toutes les actions privilégiées sont inscrites à la Bourse de Toronto.

Prix du jour d'évaluation

Aux fins du calcul des gains en capital, le prix de base par action ordinaire de la Banque, au jour d'évaluation (22 décembre 1971) s'établit à 7,38 \$ l'action. Ce prix a été redressé pour refléter la division d'actions à raison de deux actions pour une de mars 1981 et celle de février 1990. Le dividende en actions de une action pour une, versé en octobre 2000, n'a eu aucune incidence sur le prix du jour d'évaluation des actions ordinaires de la Banque.

Communications avec les actionnaires

Pour des renseignements relatifs aux transferts d'actions, aux changements d'adresse, aux dividendes, à la perte de certificats d'actions, aux formulaires d'impôts et aux transferts de succession, les actionnaires sont priés de communiquer avec :
Computershare Trust Company of Canada
1500, rue Université
Bureau 700
Montréal (Québec)
Canada H3A 3S8
Téléphone : (514) 982-7888
ou 1 866 586-7635

Toute autre demande peut être adressée à :
Relations avec les investisseurs,
Banque Royale du Canada
123 Front Street West
6th Floor
Toronto (Ontario)
Canada M5J 2M2
Téléphone : (416) 955-7806
Les actionnaires peuvent aussi consulter le site Web suivant :
rbc.com/investisseurs

Assemblée annuelle de 2003

L'assemblée annuelle des actionnaires se tiendra le vendredi 28 février 2003 à 9 h 30 (HNE) au Centre Mont-Royal, au 2200, rue Mansfield, à Montréal (Québec) Canada.

Dates de publication des rapports trimestriels pour 2003

Premier trimestre	28 février
Deuxième trimestre	30 mai
Troisième trimestre	26 août
Quatrième trimestre	25 novembre

Service de dépôt direct

Au moyen d'un transfert électronique de fonds, les actionnaires peuvent faire déposer directement leurs dividendes au crédit de leur compte de toute institution financière membre de l'Association canadienne des paiements; il leur suffit d'en faire la demande par écrit à Computershare Trust Company of Canada, à son adresse postale.

Investisseurs institutionnels, courtiers et analystes en valeurs mobilières

Pour obtenir des renseignements financiers, veuillez communiquer avec :
Première vice-présidente
Relations avec les investisseurs
Banque Royale du Canada
123 Front Street West
6th Floor
Toronto (Ontario)
Canada M5J 2M2
Téléphone : (416) 955-7803
Télécopieur : (416) 955-7800

Rachat d'actions ordinaires

La Banque a lancé une offre publique de rachat dans le cours normal des activités, par l'intermédiaire de la Bourse de Toronto. Durant la période de un an se terminant le 23 juin 2003, la Banque pourra racheter jusqu'à 20 millions de ses actions sur le marché libre, aux cours du marché. La Banque déterminera le montant de ces achats et le moment où ils auront lieu.

Un exemplaire de l'avis d'intention de déposer une offre publique de rachat dans le cours normal des activités peut être obtenu sans frais en communiquant avec le secrétaire de la Banque, à l'adresse postale torontoise de la Banque.

Dates de paiement des dividendes pour 2003

Sous réserve de l'approbation du Conseil d'administration.

	Date de clôture des registres	Date de paiement
Actions ordinaires et actions privilégiées de séries J, K, N, O, P et S	27 janvier 23 avril 23 juillet 27 octobre	24 février 23 mai 22 août 24 novembre

Cotes de crédit

(au 10 décembre 2002)	Dettes à court terme	Dettes à long terme de premier rang
Moody's Investors Service	P-1	Aa2
Standard & Poor's	A-1+	AA-
Fitch Ratings	F1+	AA
Dominion Bond Rating Service	R-1	AA(low)

Royal Bank's Annual Report is also published in English.



Ce rapport annuel est imprimé sur du papier sans acide et le document est entièrement recyclable.

Dépôt légal, 4^e trimestre 2002
Bibliothèque nationale du Québec

L'information disponible sur les sites Web mentionnés dans le présent rapport annuel ou l'information pouvant être obtenue par l'intermédiaire de ces sites ne fait pas partie du rapport annuel. Dans ce rapport annuel, les références à des sites Web ne constituent pas des hyperliens et ne sont faites qu'à titre d'information pour le lecteur, et à aucune autre fin.

Les désignations commerciales utilisées dans ce rapport comprennent l'emblème du LION ET DU GLOBE TERRESTRE, BANQUE ROYALE DU CANADA, BANQUE ROYALE, RBC, RBC GROUPE FINANCIER, RBC BANQUE, RBC ROYAL BANK OF CANADA, RBC BANQUE ROYALE, RBC INVESTISSEMENTS, RBC ASSURANCES, RBC MARCHÉS DES CAPITAUX, RBC SERVICES INTERNATIONAUX, RBC BUILDER FINANCE, RBC CENTURA, RBC DAIN RAUSCHER, RBC LIBERTY INSURANCE, RBC MORTGAGE, RBC FONDS CONSEILLERS, RBC ACTIONS EN DIRECT, FIDUCIE DE CAPITAL RBC, RBC CENTER, RBC GESTION MONDIALE D'ACTIFS, RBC FONDS, RBC GESTION PRIVÉE GLOBALE, RBC GESTION MONDIALE DES INVESTISSEMENTS, PLANIFICATION FINANCIÈRE RBC INVESTISSEMENTS, FONDS DES ACTIONS VEDETTE RBC INVESTISSEMENTS, RBC LINC, RBC-OVERDRIVE*, FONDS D'INVESTISSEMENT ROYAL, FONDS DE REVENU À GESTION FISCALE ROYAL, RBC.COM, BANQUEROYALE.COM, ASSURANCESRBC.COM, RBCCM.COM, CASH & SAVE, FX DIRECT et PAIETICKETS.CA, qui sont des marques de commerce de la Banque Royale du Canada utilisées par la Banque Royale du Canada et/ou ses filiales. Toute autre marque de commerce mentionnée dans ce rapport est la propriété d'un tiers détenteur, y compris, mais sans limiter le caractère général de ce qui précède, la marque de commerce Solutions Moneris.

* La version en français de la marque RBC-Overdrive n'était pas disponible lors de l'impression du rapport annuel 2002.